

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2009

---

APPLICATION DES ARTICLES 34-1, 39 ET 44 DE LA CONSTITUTION - (n<sup>o</sup> 1314)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENTS

N<sup>os</sup> 4508 à 4513

présentés par  
M. Ayrault, M. Fabius, M. Le Roux, M. Migaud et M. Caresche

-----  
à l'amendement n<sup>o</sup> 3531 de M. Urvoas  
-----

### APRÈS L'ARTICLE 7

À l'alinéa 1, après le mot :

« publics »,

insérer les mots :

« , à l'immigration et aux droits des étrangers ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.

---

Ces sous-amendements identiques ont été déposés par 28 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

S/Adt n° 4508 de M. Ayrault, M. Fabius, M. Le Roux, M. Migaud et M. Caresche

S/Adt n° 4509 de M. Mallot, Mme Batho, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen et Mme Pinville

S/Adt n° 4510 de M. Gaubert, Mme Reynaud, M. Dosière, M. Gille et Mme Coutelle

S/Adt n° 4511 de M. Eckert, M. Issindou, M. Jibrayel, Mme Fourneyron et M. Lesterlin

S/Adt n° 4512 de M. Pérat, Mme Lemorton, Mme Pau-Langevin et M. Nayrou

S/Adt n° 4513 de M. Brottes, Mme Touraine, M. Dreyfus et Mme Karamanli